
9.7. LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 10 au 14 février 2025, sous le thème « Derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

DE DÉCLARER les 10, 11, 12, 13, 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance »;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 34, LE MERCREDI 15 JANVIER 2025, À LA SALLE DU CONSEIL GUY-GINGRAS SITUÉE AU 3271, BOUL. LAFRAMBOISE, BUR. 200, À SAINT-HYACINTHE.

2025-01-15

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 10 au 14 février 2025, sous le thème « **derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance** », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Annick Corbeil,
Appuyée par Marguerite Desrosiers,
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER les 10, 11, 12, 13, 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « **derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance** », sur notre territoire;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

D'INVITER les municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains à proclamer également les Journées de la persévérance scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 17^e jour du mois de janvier de 2025.

La greffière,

Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.